

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la commune de DONCHERY étant assemblé en session ordinaire à la salle du conseil après convocation légale du 16 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Christian WELTER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 ; Présents : 15 ; Votants :16

Etaient présents :

Mr WELTER Christian ; Mme GALLOT Yvelise ; Mr HAPIOT Fabrice ; Mme GALLOT Martine ; Mr MARY Guy ; Mme JONET Marie-José ; Mme DAPREMONT Anita ; Mr BONNESOEUR Henri ; Mme LABROCHE Laurence ; Mr LEFEVRE Michel ; Mme DEGLAIRE Sylvie ; Mr MANCINI Michel ; Mme BLARASIN Florence ; Mr DOMMELIER Pierre ; Mr HANOT Olivier.

Absents excusés :

Mme KUNTZMANN Anne, donne pouvoir à Mme GALLOT Yvelise.
Mr CHEVRY Jack

Absents non-excusés

Mr POULET Vincent
Mme PETIT Edwige

Madame DEGLAIRE Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire
Monsieur JUSTINE François a été désigné Secrétaire Adjoint

Le Conseil Municipal :

PREND connaissance du Compte rendu du Conseil Municipal du 27 décembre 2024 (à l'unanimité),

ARRETE comme suit, les indemnités mensuelles d'occupation, lesquelles sont revalorisées sur la base de la variation de la moyenne des indices de référence des loyers susvisés soit **3,50 %** à savoir :

- logement de type F2 :	$293 \times 142,06/137,26 = 303,24 \text{ €}$ soit 303 euros
- logement de type F4 :	$479 \times 142,06/137,26 = 495,75 \text{ €}$ soit 496 euros
- logement de type F5 :	$559 \times 142,06/137,26 = 578,54 \text{ €}$ soit 579 euros
- maison de type F5 :	$701 \times 142,06/137,26 = 725,51 \text{ €}$ soit 726 euros

(à l'unanimité),

VALIDE le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la requalification de la rue Clémenceau et du quartier du stade, **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché de travaux sous la forme d'une procédure adaptée, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout doucement relatif à ce dossier. (à l'unanimité),

DECIDE du principe de réalisation des travaux et **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté

Révision de la toiture de l'église : Plan de financement HT	
Conseil Régional (plafonnée) 1 ^{ère} tranche 2023	20 000 €
Conseil Régional (plafonnée) 2 ^{ème} tranche 2024	20 000 €
DETR 2025 (30 %)	24 816 €
Commune	17 903,40 €
Total	82 719,40 €

- **AUTORISE** le maire à solliciter le Conseil régional pour une subvention de 20 000 € au titre du Pacte Ardennes 2024,

- **AUTORISE** le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération, (à l'unanimité).

DECIDE d'initier un contrat d'affouage pour cette année et **ADOpte** le règlement de celui-ci.

DESIGNE trois responsables moraux :

- Mr MARY Guy,
- Mr DOMMELIER Pierre,
- Mr BONNESOEUR Henri.

FIXE le tarif à 80,00 euros le lot. (à l'unanimité),

PROCEDE à la désignation d'un nouveau représentant de la commune auprès de l'association « O.M.S. », à l'issue du scrutin, est désigné : Sylvie DEGLAIRE – Conseiller Municipal. (à l'unanimité),

19 heures 39 : L'ordre du jour est épuisé,

QUESTIONS DIVERSES

EST INFORMÉ d'un reliquat de la DETR 2023 attribué pour la rénovation du mur du cimetière d'un montant de 35 937 €.

EST INFORMÉ d'une prochaine réunion du groupe des groupes de travail du projet INSERRE à Verdun le 15/02/2024.

EST INFORMÉ de la mise en place prochaine (printemps 2024) du paiement par carte bancaire des factures de cantine.

EST INFORMÉ d'un tarif unique pour la location de la salle Atelier afin d'éviter que les Doncherois ne servent de prête-noms.

La séance levée à 20 Heures 25

Le Maire,
Christian WELTER

